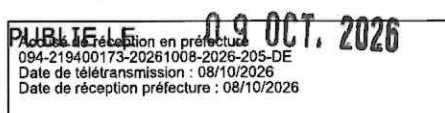




VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-205

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADHESION DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE A L'ASSOCIATION DES CINEMAS DE RECHERCHE D'ILE-DE-FRANCE (ACRIF)

Rapporteur : M. Patrice LATRONCHE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code Général des collectivités territoriale ;

Vu l'avis de la 6ème Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du Lundi 21 Septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du Mercredi 23 Septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 5ème Commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du Lundi 21 Septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

L'Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France, fortement implantée en petite et grande couronne, agit en faveur de l'indépendance de la programmation, de la diversité des films, du développement des publics et des territoires, par l'information, l'accueil, la valorisation de la création, et une action culturelle cinématographique diversifiée et inventive.

Cette ambition se traduit par l'accompagnement de la diffusion de films singuliers, en partenariat avec Le Groupement National des Cinémas de Recherche, la coordination dans les territoires d'Île-de-France de *Passeurs d'images*, *Lycéens et apprentis au cinéma*, *Le mois du film documentaire*, *Raconte-moi ta vie !* et autres actions.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-205-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception en préfecture : 08/10/2026

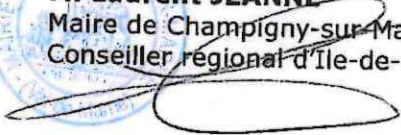
ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'**Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France** pour le cinéma le Studio 66.

ARTICLE 2 : APPROUVE la prise en charge de cette adhésion par la direction des Affaires Culturelles de la ville.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, tant administratifs et financiers, relatifs à l'adhésion à l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France pour le cinéma le Studio 66, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,


M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France


La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF